

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019

Nombre de membres : 46

En exercice : 44

Ayant pris part à la délibération : 40

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents** : Pauline GODET, Jean-Louis BAYLE, Sébastien BIDET, Emmanuel BLANC, André BOLON, Catherine BOUVARD, Gilbert BRANCHU, Fabien BRASSART, Frédérique CATALANO, Marc CHARVET, Guy CONTI, Alain CORBEL, Jacques FOURNEL, Frédérique GARIN, Denis GERMAIN, Gisèle GONGUET, Jean GONGUET, Michelle GRANDCLEMENT, Nathalie GROS, Danielle LA PIETRA, Serge MACRÉ, Jean-François MARTINE, Eric MOUGEOT, Hervé PIATON, David PORTERET, Clair RENARD, Henri REYNAUD, René SERPOL, Christian TERRACOL, Martine VENIN, Joël TONDINE, Nadine VIOLLET

**Représentés** : Zéphir FOURNIER, Henri GUILLOT, François HINDERSCHIETT, Thierry JEUNET, Raymond MARTINOD, Joëlle PICOLLIER, Florent PRAS, Christian TESSIER

**Excusés** : Valérie CONTI, Luc PITTNER

**Absents** : Hélène GENET, Yann SEURAT

**Secrétaire de séance** : C. BOUVARD

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2019

### **1 - Approbation du compte-rendu du 11 mars 2019 :**

M. H.REYNAUD demande la reformulation de certaines de ses interventions qui ne reflètent pas la tonalité de son message, notamment pour les travaux ONF « Henri REYNAUD observe que la sollicitation des communes forestières pour remédier au problème de trésorerie de l'ONF n'est pas forcément de mauvaise politique, d'autant qu'elle n'ampute pas leurs recettes. Il demande également à ce que soit reporté le nombre de voix pour chaque délibération.

M.H.PIATON souhaite également une modification sur son intervention concernant le transfert des compétences eau et assainissement : "le sujet de l'eau est important, il doit être traité par bassin versant par la réalisation d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les élus doivent continuer à exercer leur responsabilité dans ce domaine au sein d'une commission locale de l'eau qui associe les usagers. »

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire précise qu'à compter de la séance du 08 avril, les comptes rendus se feront de manière plus succincte, en retraçant les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

### **2- Délibérations :**

Madame le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'achat de parcelles dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration à Bioléaz, les conseillers acceptent cet ajout.

Il est demandé d'inverser l'ordre du jour entre le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs afin d'avoir les chiffres de l'année en premier lieu.

### **- Vote des comptes administratifs 2018**

Sous la présidence de M. G. BRANCHU, M. M. CHARVET présente les comptes administratifs 2018 des 4 communes déléguées comme suit :

#### **Commune de Belmont-Luthézieu, budget principal :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	78 409.90			162 567.30	78 409.90	162 567.30
Opérations exercice	162 838.95	169 263.59	407 717.39	523 677.29	570 556.34	692 940.88
Total	241 248.85	169 263.59	407 717.39	686 244.59	648 966.24	855 508.18
Résultat de clôture	71 985.26			278 527.20		206 541.94

Restes à réaliser	78 854.00	8 738.00			78 854.00	8 738.00
Résultat définitif	142 101.26			278 527.20		136 425.94

### Commune de Belmont-Luthézieu, budget assainissement :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		63 453.96	42 832.06		42 832.06	63 453.96
Opérations exercice	56 123.59	45 942.65	67 308.53	73 476.62	123 432.12	119 419.27
Total	56 123.59	109 396.61	110 140.59	73 476.62	166 264.18	182 873.23
Résultat de clôture		53 273.02	36 663.97			16 609.05
Restes à réaliser	13 000.00	52 466.00			13 000.00	52 466.00
Résultat définitif		92 739.02	36 663.97			56 075.05

### Commune de Belmont-Luthézieu, budget forêt :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	26 543.21			18 870.06	26 543.21	18 870.06
Opérations exercice	3 618.39	27 775.21	56 451.98	48 555.79	60 070.37	76 331.00
Total	30 161.60	27 775.21	56 451.98	67 425.85	86 613.58	95 201.06
Résultat de clôture	2 386.39			10 973.87		8 587.48

### Commune de Belmont-Luthézieu, budget photovoltaïque :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	24 256.98				24 256.98	
Opérations exercice	1 249.93	5 227.60	2 722.20	4 067.80	3 972.13	9 295.40
Total	25 506.91	5 227.60	2 722.20	4 067.80	28 229.11	9 295.40
Résultat de clôture	20 279.31			1 345.60	18 933.71	
Résultat définitif	20 279.31			1 345.60	18 933.71	

### Commune de Belmont-Luthézieu, budget lotissement la Muraille :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	3 172.66			32 508.34	3 172.66	32 508.34
Opérations exercice		3 172.66	68 341.67	35 833.33	68 341.67	39 005.99
Total	3 172.66	3 172.66	68 341.67	68 341.67	71 514.33	71 514.33

### Commune de Lompnieu, budget principal :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	3 149.43			168 048.25	3 149.43	168 048.25

Opérations exercice	26 238.46	40 346.61	184 364.95	215 646.68	210 603.41	255 993.29
Total	29 387.89	40 346.61	184 364.95	383 694.93	213 752.84	424 041.54
Résultat de clôture		10 958.72		199 329.98		210 288.70
Restes à réaliser	12 439.30				12 439.30	
Résultat définitif	1 480.58			199 329.98		197 849.40

**Commune de Lompnieu, budget eau-assainissement :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		60 003.48		1 234.88		61 238.36
Opérations exercice	32 443.98	25 036.39	46 116.44	49 091.75	78 560.42	74 128.14
Total	32 443.98	85 039.87	46 116.44	50 326.63	78 560.42	135 366.50
Résultat de clôture		52 595.89		4 210.19		56 806.08
Restes à réaliser	3 432.00				3 432.00	
Résultat définitif		49 163.89		4 210.19		53 374.08

**Commune de Sutrieu, budget principal :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	60 115.41			242 412.00	60 115.41	242 412.00
Opérations exercice	108 556.76	98 518.41	281 462.11	266 794.07	390 018.87	365 312.48
Total	168 672.17	98 518.41	281 462.11	509 206.07	450 134.28	607 724.48
Résultat de clôture	70 153.76			227 743.96		157 590.20
Restes à réaliser	23 412.00				23 412.00	
Résultat définitif	93 565.76			227 743.96		134 178.20

**Commune de Sutrieu, budget eau-assainissement :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		149 809.63		46 910.98		196 720.61
Opérations exercice	58 798.17	53 194.30	61 651.94	94 567.13	120 450.11	147 761.43
Total	58 798.17	203 003.93	61 651.94	141 478.11	120 450.11	344 482.04
Résultat de clôture		144 205.76		79 826.17		224 031.93

**Commune de Sutrieu, budget forêt :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		8 691.61		12 857.92		21 549.53
Opérations exercice			9 147.66	67 935.76	9 147.66	67 935.76
Total		8 691.61	9 147.66	80 793.68	9 147.66	89 485.29

**Commune de Sutrieu, budget lotissement :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		1 000.14		77 307.08		78 307.22
Opérations exercice						
Total		1 000.14		77 307.08		78 307.22

**Commune de Vieu, budget principal :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	18 972.43			695 749.26	18 972.43	695 749.26
Opérations exercice	170 033.54	122 604.38	410 202.63	327 024.03	580 236.17	449 628.41
Total	189 005.97	122 604.38	410 202.63	1 022 773.29	599 208.60	1 145 377.67
Résultat de clôture	66 401.59			612 570.66		546 169.07
Restes à réaliser	14 959.64				14 959.64	
Résultat définitif	81 361.23			612 570.66		531 209.43

**Commune de Vieu, budget assainissement :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	139 217.21		23 631.27		162 848.48	
Opérations exercice	9 862.68	32 819.72	26 091.94	175 773.60	35 954.62	208 593.32
Total	149 079.89	32 819.72	49 723.21	175 773.60	198 803.10	208 593.32
Résultat de clôture	116 260.17			126 050.39		9 790.22

**Commune de Vieu, budget CCAS :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés				4 302.15		4 302.15
Opérations exercice			3 708.06	1 235.00	3 708.06	1 235.00
Total			3 708.06	5 537.15	3 708.06	5 537.15
Résultat de clôture				1 829.09		1 829.09

L'ensemble des comptes administratifs est voté à l'unanimité des présents et représentés. A noter : les maires délégués ne prennent pas part au vote pour les comptes administratifs de leur commune déléguée.

Pour rappel, ces budgets ont tous été dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date de création de la commune nouvelle.

**- Approbation des comptes de gestions 2018 :**

Les comptes de gestions établis par Monsieur le Trésorier de Belley sont conformes aux comptes administratifs.

Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

**- Affectation des résultats 2018 :**

Les résultats des budgets 2018 sont affectés aux budgets de la commune nouvelle comme suit.

**Budget principal :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BELMONT-LUTHEZIEU	278 527.20	-71 985.26
LOMPNIEU	199 329.98	10 958.72
VIEU	612 570.66	-66 401.59
SUTRIEU	227 743.96	-70 153.76
CCAS DE VIEU	1 829.00	
RESULTAT FONCTIONNEMENT DE	<b>1 320 000.89</b>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		<b>-197 581.89</b>
RAR DEPENSES		129 664.94
RAR RECETTES		8 738.00
SOLDES RAR		<b>- 120 926.94</b>
Financement de la section d'inv. compte 1068 (197 581.89+120 926.94)		<b>318 508.83</b>
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau - créiteur - lg 002)	1 001 492.06	

**Budget assainissement :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BELMONT-LUTHEZIEU	- 36 663.97	53 273.02
LOMPNIEU	3 999.68	33 742.07
VIEU	126 050.39	-116 260.17
SUTRIEU	75 834.86	121 693.98
RESULTAT FONCTIONNEMENT DE	<b>169 220.96</b>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		<b>91 448.90</b>
RAR DEPENSES		-13 000
RAR RECETTES		52 466
SOLDES RAR		<b>39 466</b>
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	169 220.96	

**Budget eau :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
LOMPNIEU	210.51	19 853.82
SUTRIEU	3 991.31	22 511.78
RESULTAT FONCTIONNEMENT DE	<b>4 201.82</b>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		<b>42 365.60</b>
RAR DEPENSES		3 432
RAR RECETTES		
SOLDES RAR		<b>3 432</b>
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	4 201.82	

**Budget forêt :**

<b>Pour Mémoire</b>	<b>Excédent de 82 619.89</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>82 619.89</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>82 619.89</b>
Affectation obligatoire	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	82 619.89

**Budget lotissement Sutrieu :**

Les terrains étant tous vendus à Belmont-Luthézieu, le budget lotissement de Belmont est clos et ne sera pas repris. Son résultat est nul pour 2018, il n'y a pas de crédit à affecter.

<b>Pour Mémoire</b>	<b>Excédent de</b>	<b>77 307.08</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	77 307.08	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<b>EXCEDENT</b>		
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>77 307.08</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>77 307.08</b>	
Affectation obligatoire		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	77 307.08	

**Budget photovoltaïque :**

<b>Pour Mémoire</b>	<b>Excédent de</b>	<b>1 345.60</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>		
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 345.60</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>1 345.60</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>1 345.60</b>	
Affectation obligatoire		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 345.60	

**Budget CCAS de Vieu :**

<b>Pour Mémoire</b>	<b>Excédent de 1 829.09</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 302.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 473.06</b>

Résultat cumulé au 31/12/2018	1 829.09
EXCEDENT AU 31/12/2018	1 829.09
Affectation obligatoire	
*BUDGET DISSOUT AU 31/12/2018 – AFFECTATION AU BUDGET PRINCIPAL :	1 829.09

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

**- Vote des budgets primitifs 2019 :**

M. M. CHARVET présente à l'assemblée les budgets de la commune Valromey-sur-Séran de l'exercice 2019 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune Valromey-sur-Séran	2 307 927.85 €	2 307 927.85 €	857 111.43 €	857 111.43 €
Budget forêt	207 659.89 €	207 659.89 €	101 691.61 €	101 691.61 €
Budget eau	84 052.17 €	84 052.17 €	49 440.19 €	49 440.19 €
Budget assainissement	370 008.82 €	370 008.82 €	650 319.29 €	650 319.29 €
Budget lotissement	105 631.86 €	105 631.86 €	103 532 €	103 532 €
Budget photovoltaïque	21 970,92 €	21 970,92 €	21 529,24 €	21 529,24 €

L'ensemble des budgets primitifs est voté à l'unanimité des présents et des représentés.

**- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :**

Conformément aux engagements pris lors du travail préparatoire de fusion des communes, il est proposé que les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés pour cette année. Pour mémoire, les taux appliqués dans les communes déléguées sont les suivants :

	Belmont	Lompnieu	Sutrieu	Vieu
Taxe Habitation	14,80%	13,56%	11,09%	13,52%
Taux Foncier	10,68%	8,45%	6,64%	12,75%
Taux Foncier Non Bâti	36,63%	26,13%	27,3%	28,83%

Vote pour à l'unanimité des présents et des représentés.

Un lissage des taux sera opéré sur 10 ans, qui devra être voté avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être appliqué en 2020.

**- Vote du taux de la part communale de la taxe d'aménagement 2019 :**

Une délibération a été prise en novembre 2018 par chaque commune déléguée afin d'uniformiser ce taux sur l'ensemble de la commune nouvelle à 2%.

Le conseil, à l'unanimité des présents et des représentés, accepte ce taux de 2% pour la commune de Valromey-sur-Séran.

**- Participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PAC) :**

L'objet de cette participation est rappelé : il s'agit d'une participation financière pour le raccordement de tout immeuble neuf au réseau d'assainissement collectif. Elle est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires. Par ailleurs cette participation s'élève, au maximum, à 80% du coût de fourniture et de pose de l'installation d'épuration individuelle réglementaire.

Après avoir débattu, le conseil municipal adopte le montant de 1 500€ avec une voix contre, 3 abstentions et 36 voix pour.

**- Cimetières, tarifs des concessions :**

La commission finances a étudié les tarifs des cimetières et des columbariums afin de les uniformiser, Toutefois des précisions restent à apporter quant à la dimension des cases des columbariums et à leur coût de

construction.

Madame le Maire suggère de reporter cette délibération après nouveau passage en commission.

**- Instauration d'un budget participatif :**

Madame le Maire présente ce dispositif qui permet aux habitants de Valromey-sur-Séran de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la commune à des projets inspirés et choisis par eux. Le dispositif émane d'une volonté politique permettant à tous d'être acteur pour son quartier, son hameau, sa commune, conforme aux engagements de la charte de la commune nouvelle. Les objectifs sont multiples : favoriser l'implication citoyenne et collective, renforcer le lien entre les habitants et les élus, permettre aux habitants de proposer leurs propres projets en fonction de leurs visions de la commune. Ce budget participatif porte exclusivement sur le territoire communal et les compétences exercées par la commune : les bâtiments communaux, les espaces verts, les sports et loisirs, l'aménagement communal... Le montant est à définir par les élus, l'enveloppe peut être fixée en pourcentage du budget communal ou en montant par habitant.

Le conseil discute de la pertinence d'un tel projet puis du montant à y consacrer. Avec 3 voix contre, 9 absentions et 28 voix pour, le budget participatif est adopté. Le montant de 12 500 € est retenu (soit 10€ par habitant) et l'âge de participation est fixé à 16 ans.

Madame le Maire précise qu'une réunion publique d'information sera organisée et demande à ce que des élus prennent part à ce travail. Messieurs G. CONTI, A. BOLON et H. PIATON sont volontaires.

**- Inscription de parcelles forestières au régime forestier :**

Il convient d'inscrire au régime forestier les deux parcelles acquises sur la commune déléguée de Lompnieu (222 et 353- quartier 221- section A- superficie 600m<sup>2</sup> et 9311m<sup>2</sup>). Le conseil approuve à l'unanimité des présents et des représentés.

**- Prêt pour le financement des stations d'épuration de Bioléaz et de Glargin :**

Les travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Bioléaz et de Glargin viennent de débiter. M. M. CHARVET, adjoint aux finances rappelle que les investissements doivent être financés par les moyens appropriés et il ajoute que les taux sont actuellement avantageux pour les collectivités. Il propose ainsi de recourir à l'emprunt pour financer le reste à charge de ces travaux. Une consultation a été faite auprès de trois établissements bancaires.

Pour un montant de 130 000€ sur une durée de 20 ans, le Crédit Agricole propose le taux le plus avantageux soit 1,19%. Le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole.

**- Achat de parcelles supplémentaires pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Bioléaz :**

Madame le Maire relate les différents échanges avec Mme M. PETIT, concernant un terrain dont elle est propriétaire et que la commune doit acquérir dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Bioléaz. Ce terrain est cadastré parcelle 111 - Quartier 226 – section B « La Ranche » pour une superficie de 835 m<sup>2</sup>. Mme M. PETIT est également propriétaire de deux parcelles voisines : parcelles cadastrées 112 et 113 – quartier 226 – section B « La Ranche », pour une superficie respective de 550m<sup>2</sup> et 865m<sup>2</sup>, qu'elle ne souhaite pas scinder de la première. Madame le Maire ajoute que les prix suivants ont été négociés : 3,50€ le m<sup>2</sup> pour la parcelle cadastrale 111, 2,50€ le m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrales 112 et 113, soit un total de 6 460€. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition et valide l'achat des parcelles au prix annoncé.

**- Pacte financier de la communauté de communes Bugey Sud :**

La baisse des dotations de l'Etat et les réformes territoriales successives conduisent les communes et communautés de communes à engager une réflexion sur la répartition des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire. Dans la continuité des accords financiers existants (mécanisme des attributions de compensation, fonds de concours solidaires, etc...) et au regard des enjeux liés à l'optimisation des ressources et des charges, le pacte financier et fiscal constitue une nouvelle étape de la mise en œuvre de la solidarité financière nécessaire. Ce dernier, voté pour un an, devrait générer de la ressource supplémentaire notamment par un gain sur la dotation générale de fonctionnement intercommunale et le versement d'une dotation de solidarité communautaire. Après discussion, le conseil municipal, par une voix contre et 39 voix pour, accepte de signer le pacte financier et fiscal proposé par la communauté de communes Bugey Sud.

### **3- Présentation des logos retenus par la commission culture et communication et le comité consultatif « outils de communication » :**

M. JF MARTINE projette les 3 logos proposés par la société LK communication, qui représentent à leur manière les 4 communes, le Sérans et la montagne. Les membres de la commission et du comité en ont sélectionné deux qui seront soumis au vote des habitants. Les élus valident majoritairement ce choix.

### **4- Préparation des permanences pour les élections européennes :**

Les quatre communes déléguées restent bureau de vote pour 2019, aussi il convient d'établir des permanences pour les élections européennes du 26 mai 2019.

### **5- Questions diverses :**

Madame le Maire informe le conseil de l'avancée du projet d'Association Foncière Pastorale de Belmont (AFP). L'enquête publique aura lieu du 29 avril au 19 mai. Le commissaire enquêteur assurera des permanences les 21, 22 et 23 mai de 16h30 à 19h30. Les propriétaires concernés recevront un courrier recommandé.

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie M. P. BROUSSART pour l'association Vivre en Valromey Retord. Cette dernière recherche un local afin de proposer des services aux habitants, de stocker du matériel mais également obtenir des subventions. L'association serait prête à verser un loyer. Deux pistes sont à étudier : les locaux de l'étage de la mairie de Belmont, ou un appartement à Sutrieu (ancienne fruitière). Une visite sera organisée avec les membres de l'association.

M. A. BOLON transmet le message du Syndicat AGEDI, fournisseur de logiciel de gestion des communes, qui risque d'être soumis aux impôts commerciaux, ce qui serait une première. Une action de soutien à ce syndicat est initiée dans les communes, le conseil municipal accepte de s'y associer. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

**Prochaine séance le lundi 13 mai 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.**

Le Maire  
Pauline GODET

